



Règlement du jeu-Concours photos – vidéos **« J'aime beaucoup l'Aïkido, et toi ? »**

Article 1. Organisateur

La Fédération Française d'Aïkido et de Budo (FFAB) dont le siège est situé à « BRAS 83149 Les Allées » organise un jeu-concours photos/vidéos. Les inscriptions seront ouvertes du 20 novembre 2018 au 28 février 2019. *La plateforme de téléchargement des productions sera ouverte aux personnes inscrites du 1^{er} mars 2019 au 31 mars 2019 inclus, heure de clôture : minuit.*

Article 2. Déroulement

L'organisateur se réserve le droit de prolonger la période de participation, de reporter, de modifier ou d'annuler le présent jeu si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

Article 3. Objet du jeu-concours

Ce jeu a pour objectif de mettre en valeur la vision de l'Aïkido pour les jeunes.

Le thème du jeu-concours 2018/2019 est « J'aime beaucoup l'Aïkido, et toi ? »

Article 4. Choix possible entre deux supports

- **Support Vidéo** : réaliser une vidéo promotionnelle d'une durée comprise entre 30 secondes et 2 minutes maximum.

La vidéo peut être réalisée sur tout type d'appareil adapté (smartphone, tablette, appareil photo/vidéo, Go Pro,...)

-Format de la vidéo :

16/9ème - 1920 x 1080 pixels, 4/3 - 720 x 576 pixels en .mov ou .mp4 - DCP.

-Format du fichier : vidéo grand public

-Résolution : HD ou 4k HD

Le montage est autorisé. Des effets sonores et visuels peuvent être ajoutés en post-production. Les effets sonores et la musique devront être libres de droit.

Le fichier vidéo devra être enregistré avec les mentions : Numéro d'inscription au jeu concours - d'inscription- Nom-Prénom-Titre-date.

ou

- **Photos** : sélectionner 3 photos maximum

Le participant doit faire et télécharger 3 photos répondant aux caractéristiques suivantes :

- format numérique : **Travailler au format RAW ou TIFF si possible , sinon JPEG**

- choix de la résolution : **l'appareil photo réglé en résolution maximale permettra un meilleur traitement des photos (retouche/recadrage) pour une éventuelle impression.**

Les photos devront être enregistrées avec un nom de fichier comprenant le numéro d'inscription au jeu concours, le nom du photographe et le numéro de la photo (1 à 3).

Les participants devront être dépositaires des droits liés, s'il y a lieu, aux images transmises, ainsi que de l'autorisation des personnes identifiées sur les vidéos ou photos.

Mode de transmission des photos et vidéos via un espace de téléchargement créé pour l'occasion par la FFAB dont le lien sera transmis aux personnes inscrites au jeu concours (pour les mineurs, après avoir fourni l'autorisation parentale).

Article 5. Modalités d'inscriptions / Participation

La participation à ce jeu-concours est gratuite.

Le concours est ouvert aux jeunes de 12 à 25 ans licenciés à la FFAB résidant en France métropolitaine et outre-mer.

Deux catégories d'âge seront différenciées : les 12/17 ans et les 18/25 ans

5.1. Inscription

Le jeu-concours est accessible sur <https://www.ffabaikido.fr> en cliquant sur la bannière correspondante.

Pour participer, l'internaute devra remplir le formulaire d'inscription.

L'inscription entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, en toutes ses dispositions, des règles de déontologie en vigueur sur Internet, ainsi que des lois et règlements applicables en la matière.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

5.2. Mineur / Autorisation Parentale

Le Participant mineur doit obtenir l'autorisation préalable d'un parent ou tuteur acceptant sa participation au concours ainsi que le présent règlement.

La FFAB se réserve le droit de demander de justifier de cette autorisation et de disqualifier tout participant ou tout gagnant en l'absence de justification de cette autorisation.

Le document « autorisation parentale » est disponible en téléchargement sur le site internet <https://www.ffabaikido.fr> et concernera aussi le droit d'utiliser l'image, le nom du Participant et la cession de l'œuvre du Participant mineur au profit de l'Association conformément au présent règlement.

Article 6 - Propriété intellectuelle (autorisation et publication)

Chaque participant, en tant qu'auteur de la ou des photo(s) et vidéo(s) soumise(s) consent, comme condition de validité de sa participation au concours, à la cession à titre gratuit de ses droits patrimoniaux pour une durée de 5 ans à partir de la date butoir de remise des productions à la Fédération.

Article 7. Processus de sélection des lauréats

Un jury composé de plusieurs responsables de la fédération, de professeurs, de jeunes pratiquants et non pratiquants mais aussi de spécialistes du cinéma et de la photo examinera l'ensemble des productions reçues satisfaisant aux conditions et modalités de participation énoncées dans le présent règlement.

Les membres du jury feront leur choix en fonction d'un ensemble de critères :

- pertinence par rapport au thème 20 %
- créativité et originalité 40 %
- Qualité photographique 30 %,
- Impact global 10 %.

Le jury attribuera 2 prix photo et 2 prix vidéo pour chacune des catégories d'âge.

Les décisions du jury sont sans appel et ne donneront donc pas lieu à justification auprès des participants.

Article 8. Communication des résultats

Les résultats seront communiqués fin Mai par courrier électronique à l'adresse communiquée dans le formulaire d'inscription. Les gagnants seront contactés par mail pour la remise des prix. Les résultats seront publiés sur le site internet de la FFAB.

Article 9. Prix

Pour les productions sélectionnées par le jury, les prix décernés seront les suivants :

Pour les 12-17ans

Photo :

1^{er} prix : Invitation (frais payés de participation + hébergement + repas) au stage fédéral « jeunes » de juillet 2019 ou Juillet 2020 à Bras (5 jours) + un chèque cadeau de 100€.

2^{ème} prix : un chèque cadeau de 100€.

Vidéo :

1^{er} prix : Invitation (frais payés de participation + hébergement + repas) au stage fédéral « jeunes » de juillet 2019 ou Juillet 2020 à Bras (5 jours) + un chèque cadeau de 100€.

2^{ème} prix : un chèque cadeau de 100€.

Pour les 18-25 ans :**Photo :**

1^{er} prix : Invitation (frais payés de participation + hébergement + repas) au stage fédéral «intensif jeunes gradés » du printemps 2020 à Bras (4 jours) + un chèque cadeau de 100€.

2^{ème} prix : un chèque cadeau de 100€.

Vidéo :

1^{er} prix : Invitation (frais payés de participation + hébergement + repas) au stage fédéral «intensif jeunes gradés » du printemps 2020 à Bras (4 jours) + un chèque cadeau de 100€.

2^{ème} prix : un chèque cadeau de 100€.

Article 10 - Protection des données personnelles

Les informations nominatives recueillies dans le cadre des inscriptions sont traitées conformément aux textes en vigueur relatifs à la protection des données personnelles.

Les participants sont informés que les données nominatives les concernant enregistrées dans le cadre de l'inscription sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

Ces informations, enregistrées sur un fichier informatisé par la Fédération Française d'Aïkido et de Budo, seront utilisées uniquement dans le cadre du présent concours et ne seront pas transmises à des tiers et conservées pendant un délai de 5 ans à compter de la date butoir de remise des productions à la FFAB.

Tous les participants peuvent exercer un droit d'accès aux données les concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant : ffab.aikido@wanadoo.fr ou FFAB - Les Allées - 83149 Bras.

RECONNUE PAR L'AÏKIKAI SH HONBU DE TOKYO

WWW.FFABAİKIDO.FR

SIÈGE FÉDÉRAL :

PLACE DES ALLÉES / 83149 BRAS / TÉL. 04 98 05 22 28 / FAX 04 94 69 97 76 / E-MAIL

FFAB.AIKIDO@WANADOO.FR

AGRÉMENT MINISTÉRIEL JEUNESSE ET SPORTS DU 3 DÉCEMBRE 2004 (FÉDÉRATION AGRÉÉE DEPUIS OCTOBRE 1985)

ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE